



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°411/2022

OBJET : Dossier de
candidature au label
Grand Site de France –
Demande de subvention

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC

PRESENTS EN VISIO votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc Falip, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le ministère de l'Environnement a validé le programme d'action de l'OGS en mai 2017. Suite à la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires, le Syndicat mixte pourra déposer la candidature du Salagou-Cirque de Mourèze au label Grand Site de France.

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la candidature au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'Etat, le SMGS missionne des prestataires pour mettre en forme le dossier, assurer son impression et couvrir les frais liés à la candidature : formation, expertise, accompagnement, frais de déplacement sur Paris...

Le montant global du projet est évalué à 12500 €.

Affichée le :

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 20 % en fonds propres soit 2500 €, le SMGS valorise le temps de travail des agents de la structure
- 80 % DREAL soit 10 000 €.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,**APPROUVE** cette action**VALIDE** le plan de financement présenté**AUTORISE** la Présidente à solliciter les financeurs tels que la DREAL pour subventionner cette opération.**DONNE** à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision**AUTORISE** la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission,

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 25 mars 2022

La Présidente

Marie PASSIEUX